

PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 09/01/2013

Le Préfet
à
destinataires in fine

N° LRAR n°

Objet : Demande d'avis sur le dossier de modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne.

Pièce jointe : 1 dossier.

Plusieurs projets d'aménagement concernant les communes de Cayenne, Matoury et Macouria, ont conduit la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane à envisager la modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne telle qu'elle a été définie par l'arrêté préfectoral 2378/DDE du 16 octobre 1978. Entre autres, la construction du nouveau pont sur la route nationale n°1 en aval du pont existant remet en cause la pertinence de la limite historique fixée au droit du pont du Larivot existant.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne, établi par les services de la DEAL.

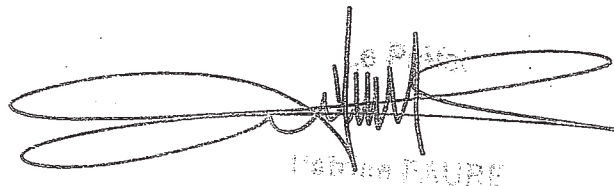
Ce projet de modification de la limite transversale de la mer a été réalisé en vertu des dispositions fixées par les articles L.2111-5 et R.2111-5 à R.2111-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), en fondant le projet de nouvelle délimitation sur un ensemble de critères scientifiques, photographiques, paysagers, géographiques et historiques.

Le CGPPP fixe en outre le déroulement des différentes étapes de la procédure, dont la première consiste à consulter pour avis, les maires des communes concernées ainsi que le délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2111-7 du CGPPP, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître votre avis sur le présent dossier dans un délai de deux mois. L'absence de réponse vaut avis favorable.

Le dossier de modification auquel seront annexés, le cas échéant, vos avis sera soumis ensuite à enquête publique menée dans les formes prévues aux articles R123-1 à R123-27 du code de l'environnement.

Les services de la DEAL restent à votre disposition pour toute information complémentaire.



12/01/2013

Destinataires in fine :

Monsieur le Maire de Matoury
Mairie de Matoury
1 rue Victor Ceïde
97351 Matoury

Madame le Maire
de la ville de Cayenne
1, rue de Rémire – BP 6023
97306 Cayenne cedex

Monsieur le Maire de Macouria
Mairie de Macouria
Bourg de Tonate
97355 Macouria

Monsieur le Commandant de la
zone maritime Guyane
Caserne de la Madeleine
CS 56019
97306 CAYENNE Cedex

Destinataire			Numéro de l'envoi : 2C 097 940 0071 5
Mairie de CAYENNE Mme Le Maire 1 Rue de Rémire BP 6023 97306 CAYENNE Cedex		RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION	
		FLAG/UL/004-19-D	
Les avantages du service suivi : Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. 3 modes d'accès direct à l'information de distribution : ■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS). ■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion). ■ Par téléphone : - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.		Expéditeur	
		D.E.A.L. DE GUYANE CS 76003 97306 CAYENNE CEDEX	
Date : Prix : CRBT :		Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.	
Niveau de garantie : 16 € <input type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/>		Pensez également à la Lettre recommandée en ligne , consultez www.laposte.fr/boutique	

En provenance de :

Mairie de CAYENNE
Mme Le Maire
1 Rue de Rémire
BP 6023
97306 CAYENNE Cedex

Présenté / Avisé le : 15/11/19
Distribué le : 15/11/19

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE
Numéro de l'AR : **AR 2C 097 940 0071 5**

FLAG/UL/004-19-D

Renvoyer à **FRAB**

D.E.A.L. DE GUYANE
CS 76003
97306 CAYENNE CEDEX

NEUTRE

SGR 2p V21 MSR 2A 15-10165 03-15



* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C803



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 09/01/2019

Le Préfet
à
destinataires in fine

N° LRAR n°

Objet : Demande d'avis sur le dossier de modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne.

Pièce jointe : 1 dossier.

Plusieurs projets d'aménagement concernant les communes de Cayenne, Matoury et Macouria, ont conduit la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane à envisager la modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne telle qu'elle a été définie par l'arrêté préfectoral 2378/DDE du 16 octobre 1978. Entre autres, la construction du nouveau pont sur la route nationale n°1 en aval du pont existant remet en cause la pertinence de la limite historique fixée au droit du pont du Larivot existant.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne, établi par les services de la DEAL.

Ce projet de modification de la limite transversale de la mer a été réalisé en vertu des dispositions fixées par les articles L.2111-5 et R.2111-5 à R.2111-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), en fondant le projet de nouvelle délimitation sur un ensemble de critères scientifiques, photographiques, paysagers, géographiques et historiques.

Le CGPPP fixe en outre le déroulement des différentes étapes de la procédure, dont la première consiste à consulter pour avis, les maires des communes concernées ainsi que le délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2111-7 du CGPPP, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître votre avis sur le présent dossier dans un délai de deux mois. L'absence de réponse vaut avis favorable.

Le dossier de modification auquel seront annexés, le cas échéant, vos avis sera soumis ensuite à enquête publique menée dans les formes prévues aux articles R123-1 à R123-27 du code de l'environnement.

Les services de la DEAL restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Frédéric FAURE

Destinataires in fine :

Monsieur le Maire de Matoury
Mairie de Matoury
1 rue Victor Ceide
97351 Matoury

Madame le Maire
de la ville de Cayenne
1, rue de Rémire - BP 6023
97306 Cayenne cedex

Monsieur le Maire de Macouria
Mairie de Macouria
Bourg de Tonate
97355 Macouria

Monsieur le Commandant de la
zone maritime Guyane
Caserne de la Madeleine

Destinataire

Madame de MACOURIA
Monsieur le Maire
BOURG DE TONATE
97355 MACOURIA

LA POSTE

Numéro de l'envoi : **2C 097 940 0070 8**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

FLAG/UL/005-19-B

D.E.A.L. DE GUYANE
CS 75003
97306 CAYENNE CEDEX

Conservé ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourri

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS)
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion)
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

En provenance de :

~~Madame de MACOURIA
Monsieur le Maire
BOURG DE TONATE
97355 MACOURIA~~

SGR 2p V21 MSR 2A 15-10165 03-15

LA POSTE

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 097 940 0070 8**

FLAG/UL/005-19-B

Renvoyer à **FRAB**

D.E.A.L. DE GUYANE
CS 75003
97306 CAYENNE CEDEX

Présenté / Avisé le :
Distribué le :

Je soussigné déclare :

- Le destinataire
- Le mandataire
- CNI/Permis de conduire
- Autre :

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÈMENT N° C803

Mouillon H.

PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 09/01/2019

N° LRAR n°

Le Préfet
à
destinataires in fine

Objet : Demande d'avis sur le dossier de modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne.

Pièce jointe : 1 dossier.

Plusieurs projets d'aménagement concernant les communes de Cayenne, Matoury et Macouria, ont conduit la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane à envisager la modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne telle qu'elle a été définie par l'arrêté préfectoral 2378/DDE du 16 octobre 1978. Entre autres, la construction du nouveau pont sur la route nationale n°1 en aval du pont existant remet en cause la pertinence de la limite historique fixée au droit du pont du Larivot existant.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de modification de la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne, établi par les services de la DEAL.

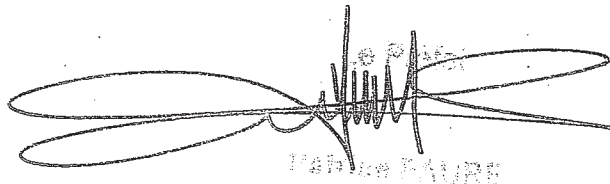
Ce projet de modification de la limite transversale de la mer a été réalisé en vertu des dispositions fixées par les articles L.2111-5 et R.2111-5 à R.2111-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), en fondant le projet de nouvelle délimitation sur un ensemble de critères scientifiques, photographiques, paysagers, géographiques et historiques.

Le CGPPP fixe en outre le déroulement des différentes étapes de la procédure, dont la première consiste à consulter pour avis, les maires des communes concernées ainsi que le délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2111-7 du CGPPP, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître votre avis sur le présent dossier dans un délai de deux mois. L'absence de réponse vaut avis favorable.

Le dossier de modification auquel seront annexés, le cas échéant, vos avis sera soumis ensuite à enquête publique menée dans les formes prévues aux articles R123-1 à R123-27 du code de l'environnement.

Les services de la DEAL restent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Fabrice BAURE

Destinataires in fine :

Monsieur le Maire de Matoury
Mairie de Matoury
1 rue Victor Ceide
97351 Matoury

Madame le Maire
de la ville de Cayenne
1, rue de Rémire - BP 6023
97306 Cayenne cedex

Monsieur le Maire de Macouria
Mairie de Macouria
Bourg de Tonate
97355 Macouria

Monsieur le Commandant de la
zone maritime Guyane
Caserne de la Madeleine
CS 56019
97306 CAYENNE Cedex

Destinataire

Mairie de Matoury
M. le Maire de Matoury
1 RUE Victor Ceide
97351 MATOURY

LA POSTE
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **2C 097 940 0072 2**

EXPÉDITEUR

FLAG/UL/003-19-D

D.E.A.L. DE GUYANE
CS 76003
97306 CAYENNE CEDEX

Conservation de ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE CO₂
laposte.fr/neutralitecarbone

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

En provenance de :

Mairie de Matoury
M. le Maire de Matoury
1 RUE Victor Ceide
97351 MATOURY

Présenté / Avisé le : **Courrier Arrivé**

Distribué le :

Je soussigné déclare être :

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre

1 JAN 2019

MAIRIE DE MATOURY

* Le facteur attestera de la présence de votre lettre recommandée ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGREMENT N° 1260

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : **AR 2C 097 940 0072 2**

SGR 2p V21 MSR 2A 15-10185 03-15

FLAG/UL/003-19-D

Renvoyer à **FRAB**

D.E.A.L. DE GUYANE

CS 76003

97306 CAYENNE CEDEX

